

*Au cours des trente dernières années, le droit comptable s'est complexifié de façon extraordinaire. S'il fallait retenir un seul indicateur, on peut prendre le volume du célèbre « Mémento comptable Francis Lefèbvre » qui paraît chaque année depuis la fin des années 1970. Tout le droit comptable tenait en un seul tome. Il y en a aujourd'hui trois (Comptabilité, Comptes consolidés et IFRS) qui sont de plus en plus volumineux et écrits en caractères de plus en plus petits ! Et c'est sans compter les cas particuliers faisant l'objet de volumes spécifiques : Banques, Associations, etc. Est-il justifié que les PME et TPE fassent les frais de cette complexité ? Faut-il concevoir, à leur intention, des normes simplifiées ?*